



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

## DÉLIBÉRATION

### Délibération du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole relative aux attentes de la filière vin concernant la fiscalité comportementale

- Considérant que la filière vin représente un savoir-faire et un art de vivre résolument ancrés dans la culture française, qu'elle participe à l'image et au rayonnement de la France à l'international
- Considérant son importance dans l'économie du pays, en représentant 500 000 emplois et 87 000 exploitations à taille humaine qui contribuent à l'activité économique de 66 départements et qui attirent 12 millions d'oenotouristes chaque année,
- Considérant qu'elle est le 2<sup>nd</sup> contributeur à la balance commerciale de notre pays avec 7,6 milliards d'euros en 2012 avec des marchés export en pleine croissance,
- Considérant que, la filière vin a pris pleinement ses responsabilités sociétales en s'engageant pour la mise en œuvre d'actions concrètes de prévention, d'éducation et de communication responsable, qu'elle a créé la structure nationale Vin & Société pour conduire, relayer et promouvoir ces actions, il convient qu'elle puisse de manière objective contribuer aux débats publics relatifs au vin.
- Considérant les travaux en cours sur la fiscalité comportementale menés par la Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale du Sénat, et plus généralement des débats en cours au sein des pouvoirs publics concernant la pertinence et l'efficacité du recours à la fiscalité pour influencer les comportements jugés à risque en matière de santé publique,
- Considérant l'audition de la filière au travers de Vin & Société le 23 mai 2013 au Sénat par le Président de la Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale,

Réaffirme l'opposition de la filière sur le principe même de la fiscalité comportementale,

Dénonce l'inefficacité de la fiscalité comportementale en termes de santé publique, aucun lien entre consommation et fiscalité n'ayant été établi à date, alors que la consommation de vin en France a baissé de 20% sur la dernière décennie à fiscalité constante,

Souligne le caractère stigmatisant de la fiscalité comportementale pour l'image du vin qui serait présenté comme dangereux pour la santé, et pour le consommateur puisqu'il n'y aurait aucune distinction entre consommation mesurée et consommation excessive.

Relève l'absence de consensus scientifique sur les méfaits d'une consommation mesurée,

Demande la mise en place d'une campagne d'information et de prévention sur les repères de consommation

Souhaite un espace de concertation et de dialogue entre Vin & Société et les pouvoirs publics pour pouvoir mettre en œuvre des politiques d'éducation et de prévention concertées et partagées.

Montreuil-sous-Bois, le 15 mai 2013